

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20200702-023****du 02 juillet 2020****n°023****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÈRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Implantation de réseau électrique souterrain - Constitution d'une servitude de tréfonds au profit de SRD sur des parcelles communales situées rue Flandre Dunkerque à Châtellerault

La société SRD, concessionnaire du Syndicat Énergies Vienne, envisage de réaliser des travaux sur le domaine public (parcelles cadastrées AL n°118-122-126-130-137, rue Flandre Dunkerque), afin de procéder à l'enfouissement d'un réseau de distribution électrique.

Par l'intermédiaire du bureau d'études Atlantique Ingénierie Réseaux (A.I.R.), SRD demande à la ville de Châtellerault l'autorisation d'entreprendre les travaux nécessaires à l'enfouissement de ce réseau électrique avant réitération de cette convention de servitude par acte notarié aux frais de SRD. Cette convention autorise l'accès pour l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage sur une bande d'une largeur de 1 mètre et une longueur de 83 mètres, conformément à l'autorisation et au plan en annexes.

Afin de permettre aux services idoines d'intervenir sur la propriété communale, la société SRD et la commune vont signer l'autorisation jointe en annexe, pour l'exploitation du réseau de distribution électrique.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette autorisation, préalable à la constitution d'une convention de servitude de tréfonds.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-023

du 02 juillet 2020

n°023

page 2/2

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU l'article L.433-3 du code l'énergie relatif aux dispositions applicables à la distribution,

VU l'article R.550-30 du code de l'environnement,

VU le projet d'autorisation joint en annexe,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Châtellerault d'autoriser une servitude de passage en tréfonds du réseau électrique sur sa propriété cadastrée section AL n°118-122-126-130-137,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de gréver les parcelles cadastrées section AL n° 118-122-126-130-137 situées rue Flandre Dunkerque, d'une servitude pour le passage en tréfonds du réseau électrique conformément au plan joint en annexe,
- d'autoriser la société SRD à exploiter cette canalisation,
- d'approuver la convention de servitude entre la commune de Châtellerault et SRD, rédigée aux frais de SRD,
- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'autorisation et la convention correspondante.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

